



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 43510

Texte de la question

M. Patrick Rimbart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de fonctionnement que rencontre depuis plusieurs mois déjà la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaire (CRPCEN). Créée en 1937, la CRPCEN assure l'ensemble de la couverture sociale des assujettis, qui sont les salariés et les retraités de l'ensemble du secteur notarial, ainsi que de leurs ayants droit, soit plus de 140 000 personnes au total. Ces dernières années, la charge de travail dévolue à la caisse a considérablement augmenté. A titre d'exemple, le nombre des feuilles de soins est passé de 1,4 million en 1992, à près de 1,9 million en 1998. Sur cette même période, la CRPCEN n'a créé qu'un seul emploi, portant à 231 le nombre des agents administratifs sous CDI. Quelque 80 000 feuilles de maladie seraient ainsi en attente de traitement. Pour pallier les difficultés de fonctionnement qui résultent de cet accroissement de charge, et afin que les assujettis ne soient pas trop pénalisés du fait du retard dans le traitement des demandes de remboursement, le personnel titulaire effectue des heures supplémentaires et la CRPCEN recrute régulièrement du personnel sous contrat à durée déterminée. Lors du conseil d'administration du 11 décembre dernier, qui devait examiner le budget de la caisse, la direction a proposé que des postes budgétaires soient ouverts. Faute d'accord, le budget de la CRPCEN n'a pu être adopté, et les 10 postes n'ont pu être créés. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de remédier à cette situation et de permettre à la CRPCEN de remplir sa mission au mieux des intérêts des assujettis.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Rimbart](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43510

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1733

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4710